



N°2024/ 00000005 /ANAC/DG/DAAF/DRH

Niamey, le 07 MAI 2024

AVIS DE VACANCE DE POSTE

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC-Niger) cherche :

UN CADRE EN GENIE CIVIL

- Poste à pourvoir le **1er juillet 2024**.
- Date limite de réception des candidatures : **20 mai 2024 à 17 heures**.

I. DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité hiérarchique du Chef Service de la Certification et de la Sécurité des Aéroports, le candidat retenu aura pour mission d'assister le Chef Service dans la mise en œuvre des plans et programmes de sécurité des aéroports.

A ce titre, il aura pour mission de participer à l'exécution des tâches suivantes :

- élaborer un programme de surveillance des aéroports et veiller à sa mise en œuvre ;
- suivre la gestion du patrimoine foncier de l'Etat affecté à l'aviation civile ;
- veiller à la mise à jour du Plan d'Actions Correctives CMA dans le domaine AGA ;
- veiller à la certification des aéroports ;
- notifier au service d'information aéronautique et à d'autres organismes le statut des aéroports ;
- conduire des audits de sécurité d'aéroport ;
- conduire des inspections périodiques des aéroports ;
- assurer la formation à la réglementation des aéroports ;
- assurer la tenue à jour de la bibliothèque technique et des archives des aéroports ;
- examiner les plans et études pour de nouveaux aéroports ou pour l'extension ou la modification d'aéroports existants ;
- appliquer les dispositions du Système de Management relatives à ses domaines d'activités ;
- effectuer un compte rendu périodique des principales activités qui lui sont confiées sur la base d'indicateurs de performance préalablement définis.



Il s'acquittera de toutes autres tâches qui pourraient lui être confiées par la hiérarchie dans le cadre des finalités du poste et contribuera à la mise en œuvre de la démarche qualité.

II. PROFIL EXIGÉ

1. FORMATION

Les candidats doivent être titulaires d'un Diplôme de BAC + 5 ans en Génie Civil.

2. EXPÉRIENCE

Les candidats doivent justifier d'au moins trois (03) années d'expérience pertinente acquise dans le domaine de la conception, de la maintenance ou de la construction des infrastructures aéroportuaires.

3. COMPÉTENCES TECHNIQUES

Les candidats doivent avoir :

- une bonne connaissance du secteur de l'aviation civile ;
- une bonne connaissance des normes et recommandations de l'OACI relatives aux infrastructures aéroportuaires ;
- une bonne compréhension des composantes structurelles des chaussées aéronautiques et équipements spécifiques ;
- une capacité à analyser un projet de conception d'infrastructures aéroportuaires ;
- une capacité à initier un cadre de suivi technique des aérodromes ;
- une bonne maîtrise des logiciels Word, Powerpoint et Excel.

4. QUALITÉS PERSONNELLES

Les candidats doivent disposer des qualités ci-après :

- sens de l'organisation ;
- esprit d'analyse et de synthèse ;
- sens du service public ;
- professionnalisme ;
- excellentes aptitudes rédactionnelles ;
- bonnes facultés en matière de communication ;
- aptitudes à travailler sous pression ;
- esprit d'équipe ;
- probité.



5. AGE REQUIS

Les candidats doivent être âgés de quarante-cinq (45) ans maximum au 30 juin 2024.

6. NATIONALITÉ

Les candidats doivent être de nationalité nigérienne.

7. ÉGALITÉ DES CHANCES

L'ANAC-Niger est un employeur qui offre l'égalité des chances aux hommes et aux femmes. Les femmes qualifiées sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

III. CONDITIONS D'EMPLOI ET DE REMUNÉRATION

Les conditions d'emploi et de rémunération sont déterminées conformément aux dispositions du Statut et du Code de Rémunération du Personnel de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Pour toute information complémentaire, se rapprocher des services compétents de l'ANAC-Niger.

IV. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat de travail est à durée indéterminée avec une période d'essai de trois (03) mois renouvelable une fois.

V. PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Le recrutement se déroulera en deux (02) étapes :

- une phase de présélection des candidats sur la base d'évaluation des dossiers ;
- une phase de sélection sur la base de concours et d'entretiens.

Seuls les candidats dont les dossiers ont été retenus, à l'issue de la phase de présélection, seront autorisés à concourir. Les épreuves porteront sur la culture générale en aéronautique et des épreuves de spécialité.

Le dossier de candidature doit contenir les pièces ci-après :

- un formulaire de candidature ;
- une demande dûment signée par le postulant à l'emploi ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif tenant lieu ;
- un extrait du livret de famille ou une fiche familiale d'état civil ;
- un certificat de nationalité ;
- un certificat de résidence ;
- un certificat médical de visite et contre-visite datant de moins de trois (03) mois ;



- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- un curriculum vitae ;
- une copie certifiée conforme du Baccalauréat ;
- une copie certifiée conforme du diplôme de BAC + 5 ans en Génie Civil ;
- des copies certifiées conformes des autres diplômes obtenus le cas échéant ;
- une copie certifiée conforme de l'équivalence pour les diplômes étrangers le cas échéant ;
- les attestations des stages effectués et/ou le certificat de travail du dernier employeur, le cas échéant.

Aucun dossier ne sera retourné. Seul le candidat retenu sera saisi de la suite réservée à sa demande.

VI. ACTE DE CANDIDATURE

Le formulaire de candidature est disponible sur le site web de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, à l'adresse suivante : www.anac.ne au lien <https://www.anac.ne/avis-de-recrutement/>. Il peut également être retiré auprès de la Direction des Affaires Administratives et Financières de l'ANAC-Niger.

La demande d'emploi sera adressée à l'attention du Directeur Général de l'ANAC-Niger. Les dossiers de candidatures doivent être présentés sous format papier et déposés au Cabinet du Directeur Général de l'ANAC-Niger.

Les candidatures reçues après la date limite indiquée ou à une adresse autre que celle mentionnée ci-dessus seront déclarées irrecevables.

L'ANAC-Niger se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis de vacance de poste.